

PRÉSENTATION DE LA FORMATION



ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL (ASS)

**Certification professionnelle conduisant au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social
niveau 6**

Certificateurs : Ministère chargé de la solidarité, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Fiche RNCP 41748 active à partir du 01/09/2026

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41748/>



Janvier 2026

L'Offre de formation correspond à la date de mise à jour indiquée

Contexte et organisation de la formation

L'assistant de service social (ASS) accompagne des personnes, des familles et des groupes pour leur permettre de surmonter leurs difficultés et de s'insérer dans la société. Son action, menée auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes ou de personnes âgées, prend diverses formes :

- ✓ Accompagner et soutenir les personnes aux prises avec des situations de changement ou de difficultés sociales ;
- ✓ Informer et favoriser l'accès aux droits aux prestations sociales, aux soins médicaux, au logement ;
- ✓ Orienter en fonction des demandes ;
- ✓ Participer au développement social des quartiers ou de collectivités.

La formation préparant au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social dure trois ans. Elle comporte :

- ✓ **1517 heures de formation théorique dont 12h d'accompagnement individualisé**
- ✓ **1925 heures de formation pratique**

Prérequis et conditions d'admission

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

1. Être titulaire du baccalauréat ;
2. Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4
3. Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Modalités et délai d'accès

La formation est accessible par les voies d'accès suivantes :

- ✓ **Formation initiale** : Cette modalité est destinée aux **personnes visant un premier diplôme dans le secteur du travail social**.
 - **Étudiants** : l'inscription s'effectue via Parcoursup, à partir du mois de janvier pour une rentrée en septembre.
 - **Salariés et demandeurs d'emploi** : l'inscription se fait directement sur le site internet de l'établissement, également à partir de janvier pour une rentrée en septembre.

Formation continue : Cette modalité est destinée aux personnes ayant déjà acquis un premier diplôme dans le secteur du travail social.

- Destinée aux salariés et demandeurs d'emploi, cette modalité d'accès se fait par inscription en ligne à partir de janvier, pour une entrée en formation en septembre.

✓ **Apprentissage**

- Les inscriptions débutent à compter de la validation de l'entretien de positionnement. La rentrée est prévue au mois de septembre.

✓ **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

- À partir de la réception du courrier de recevabilité, un délai de six mois est observé avant le démarrage de l'accompagnement.

Objectifs de la formation

Les objectifs de la formation sont de permettre aux apprenants d'acquérir des compétences dans les domaines suivants :

- ✓ Accueil et écoute des personnes ;
- ✓ Analyse des demandes des personnes et diagnostics des situations ;
- ✓ Accompagnement social individuel et collectif ;
- ✓ Conseil au développement des politiques sociales et territoriales ;
- ✓ Méthodologies et techniques d'intervention ;
- ✓ Communication, relation et médiation ;
- ✓ Adaptabilité permettant d'exercer des fonctions diversifiées.

Evaluations et Certification

La formation est diplômante, sanctionnée par une certification et une attestation de fin de formation.

Le diplôme d'Etat d'ASS (DEASS) est délivré par le Ministère chargé de la solidarité et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

L'évaluation des compétences repose sur des épreuves de contrôle continu et sur une épreuve conclusive.

Le contrôle continu autorise une grande diversité de types d'évaluation : épreuves écrites et orales, en présentiel ou en ligne, rendus de travaux, réalisation de projets individuels ou collectifs, etc.

L'épreuve conclusive consiste en la rédaction et la soutenance d'un dossier d'analyse du parcours de formation et de réflexion sur le métier. Elle s'inscrit dans une perspective réflexive du candidat sur ses expériences, l'évolution de ses compétences et sa posture professionnelle tout au long de son parcours.

La certification s'acquiert par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance : L'acquisition de la

certification est conditionnée par la validation des quatre blocs de compétences. Chaque bloc de compétences est validé séparément.

Des correspondances sont établies avec différentes certifications de niveau 6 du Travail social. Le titulaire d'une de ces certifications est dispensé de la formation et des épreuves de validation des blocs de compétences en correspondance avec le DEEJE. Voir fiche RNCP : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41745/>

180 ECTS (30 par semestre), représentant le contrôle continu, sont également comptabilisés pour permettre de valider ces 4 blocs. Le contrôle continu permet d'évaluer progressivement l'acquisition des compétences tout au long du parcours et prend différentes formes : écrits, tests, exposés, projets et travaux collectifs, etc.

Contenus de formation

Les compétences visées constituent les 4 blocs de formation comme suit :

Bloc 1 : Concevoir et conduire un accompagnement social favorisant l'insertion sociale et l'amélioration des conditions de vie

- Instaurer une relation d'aide pour accompagner les personnes dans l'accès et l'exercice de leurs droits et devoirs.
- Assurer une fonction d'interface et de médiation entre la personne, les services et les institutions.
- Mobiliser et coordonner les ressources de l'environnement pour favoriser l'amélioration globale des conditions de vie dans le respect du secret professionnel.

Bloc 2 : Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation

- Soutenir le développement de l'autodétermination et la participation de la personne dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et l'adaptation de son projet.
- Coconstruire, coordonner et évaluer un projet collectif d'action sociale ou de développement social à visée préventive, participative et inclusive.
- Conduire une analyse réflexive et éthique prenant en compte les enjeux institutionnels, les pratiques professionnelles et la complexité d'une demande ou d'une situation rencontrée.
- Mobiliser et développer ses ressources dans les dimensions émotionnelles, corporelles et sociales.

Bloc 3 : S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale

- Assurer une veille profonde et diffuser les informations de façon appropriée.
- Mobiliser une expertise sectorielle à partir d'un diagnostic partagé avec les parties prenantes sur un territoire.
- Développer des dynamiques partenariales et coopérer en réseau dans une logique de continuité des parcours.
- Intégrer les questions environnementales et de la transition écologique dans la construction des réponses adaptées et innovantes aux besoins du territoire.

Bloc 4 : S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social

- Prévoir et organiser ses activités professionnelles.
- Adapter sa manière de communiquer aux enjeux des interactions professionnelles.
- Appréhender et mobiliser des outils numériques en fonction des besoins et des situations rencontrées.
- Agir en responsabilité et coopérer au sein d'une équipe.
- S'investir dans une démarche qualité et d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Méthodes pédagogiques

Au vu des objectifs, les méthodes de travail feront alterner :

- ✓ Analyse de la pratique professionnelle
- ✓ Travaux pratiques
- ✓ Ateliers
- ✓ Médiations éducatives et culturelles
- ✓ Mobilités à l'international
- ✓ Apports théoriques
- ✓ Cours transversaux
- ✓ Témoignages
- ✓ Savoirs expérientiels
- ✓ Séquences ou modules d'approfondissement thématique
- ✓ Visite lors de la formation pratique
- ✓ Retours d'expériences et analyses de la situation pratique
- ✓ Accompagnement personnalisé
- ✓ Plateformes pédagogiques (Altissia, perfectionnement en anglais et Projet Voltaire, remise à niveau en français)

Evaluation qualitative

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS-CA pour toute formation.

L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation.

L'évaluation de la formation se fera, par conséquent, à différents niveaux et selon diverses formes :

- ✓ Débriefing avec les apprenants au terme de chaque module ;
- ✓ Réunion avec les promotions constituées ;
- ✓ Réunions pédagogiques (par filière, par entité)
- ✓ Conseil de Perfectionnement ;
- ✓ Bilan intermédiaire/ final / collectif
- ✓ Questionnaire d'évaluation de la formation par les parties prenantes ;
- ✓ Rapport d'activités

De plus, dans le cadre de la certification Qualiopi, l'IRTS CA s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation. Nos services ne cessent de s'interroger sur ses pratiques pour satisfaire au mieux les besoins des apprenants.

Equipe pédagogique

Des responsables d'axes transversaux :

- ✓ Malik Guillon : responsable de l'axe 1 « L'Etre humain, un sujet en interaction ».
- ✓ Ludivine Mariot : responsable de l'axe 2 « La personne et sa santé : besoins et potentialités ».
- ✓ Laëtitia Sibaud El Ouardy : responsable de l'axe 3 « La société, le groupe, l'individu avec ses appartenances et ses ruptures ».
- ✓ Thomas Baudart : responsable de l'axe 4 « Le citoyen, acteur engagé dans le « faire ensemble » sur un territoire.
- ✓ Michel Boudjemaï : responsable de l'axe 5 « Approche citoyenne et professionnelle de l'intervention sociale ».
- ✓ Nicolas Perrein : responsable de l'axe 6 « Recherche et international ».
- ✓ Sophie Mathieu : responsable de l'axe 7 « Elaboration de démarches professionnelles ».

L'équipe ASS :

Responsable de la formation : Anne Becet

Formatrices référentes de parcours : Hélène Charbonnier, Maëlle Godon, Delphine Jimenez, Sophie Skouratko

Référente apprentissage : Sonia Pernot

Assistante pédagogique : Sophie Jaillant

Assistante chargée de la scolarité : Delphine Lorandin

Coûts de la formation

Frais d'admissions : 150 €

Si le candidat formule plusieurs vœux, un tarif dégressif peut être appliqué sur les frais de sélection.

Modalités sur le site de l'IRTS CA : <https://irtsca.fr/sinscrire-en-ligne/>

Frais d'inscription et de scolarité (à titre indicatif, en formation initiale) :

1^{ère} année : 780€

2^{ème} année : 790€

3^{ème} année : 800€

Pour un devis plus détaillé : <https://irtsca.fr/wp-content/uploads/2025/03/devis-eje.pdf>

Une prise en charge respective aux statuts des apprenants peut être applicable. (Se renseigner auprès du service admission

Identification de notre organisme de formation

- Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne
- Directeur Général : Stéphane Fournal
- Directrice de la pédagogie et des formations : Simone Fond
- Date de création : 16/01/1991
- Nature juridique : Association de loi 1901
- Numéro de déclaration d'activité : 21.51.00.158.51
- Adresse : 8 Rue Joliot Curie – 51100 REIMS
- Tel : 03.26.06.82.28
- Contact : sophie.jaillant@irtsca.fr
- Contact admission : brenda.bigot@irtsca.fr

Site internet : www.irtsca.fr

